



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 12 juillet 2017 à 18h00
A Savoie Hexapôle - MERY

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
BRISON SAINT INNOCENT
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
CHINDRIEUX
CONJUX
ENTRELACS
ENTRELACS
MERY
LE MONTCEL
MOTZ
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SERRIERES EN CHAUTAGNE
TRESSERVE
TREVIGNIN
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Dominique DORD
Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Corinne CASANOVA
Blandine BELLANCA
Jean-Marc DRIVET
Marie-Pierre FRANCOIS
Jean-Claude CROZE
Nicole FALCETTA
Marie-Claire BARBIER
Claude SAVIGNAC
Bernard MARIN
Claude GIROUD
Eudes BOUVIER
Jean-Christophe EICHENLAUB
Olivier BERTHET
Jacques CURTILLET
Jean-Guy MASSONNAT
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Denise DE MARCH
Jean-Claude LOISEAU
Gérard GONTHIER
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Nicolas JACQUIER

Absents excusés :

DRUMETTAZ-CLARAFOND

Nicolas JACQUIER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE
Christophe DERIPPE
Jean-François BRAISSAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Françoise GRAVIER
Martine REVOL
Christian BERGER
Estelle COSTA de BEAUREGARD

ENTRELACS
ENTRELACS
ENTRELACS
Directeur Général des Services
Directeur général adjoint
Directeur des services à la population
Directeur Pôle Eau
Directrice du pôle ressources
Directrice de cabinet
Responsable Maîtrise d'ouvrage
Responsable juridique/assemblées



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 juillet 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 245 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 26 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (27 présents et 28 votants).

MARCHES PUBLICS**Marché n° 2016-48 :****Etude d'élaboration du zonage eaux pluviales et de prévention du risque ruissellement
Attribution**

Monsieur Le Président rappelle que depuis le 1er janvier 2016 Grand Lac exerce de plein droit la compétence de gestion des eaux pluviales. Il rappelle aussi l'obligation qui est faite aux collectivités d'établir leur zonage des eaux pluviales, qui est au-delà de l'obligation réglementaire, un élément structurant du PLUi. Dans le cadre de cette compétence, une étude pilote de définition de zonage et préconisations d'urbanisme avait été engagée en 2015 sur le secteur « Ouest Corsuet ». Les conclusions de cette étude ont permis de définir plus précisément les besoins avant l'engagement de cette étude pour l'ensemble du territoire.

Cette étude doit permettre sur le territoire de l'ex CALB :

- De mieux définir et comprendre le fonctionnement du système hydrographique sur l'ensemble du territoire à travers l'identification des points noirs et des zones soumis au risque d'inondation par ruissellement notamment (modélisation de l'ensemble du système hydrographique ;
- De développer les outils permettant de mettre en œuvre une politique de gestion des eaux pluviales et du ruissellement à l'échelle du territoire de l'ex CALB notamment à travers l'élaboration d'un zonage eaux pluviales destiné à définir pour chaque projet d'urbanisme des règles de gestion des eaux pluviales et de prévention des inondations par ruissellement ;
- Communiquer, former et accompagner les acteurs privés et publics intervenants sur le territoire pour une meilleure prise en compte des risques eaux pluviales et ruissellement dans les projets.

La consultation a été passée sous forme d'appel d'offres ouvert. Le coût de l'étude a été estimé à 525 000,00 € HT. La date limite de réception des offres a été fixée au 7 février 2017 à 12h00.

25 dossiers ont été retirés et 4 offres ont été réceptionnées.

Au vu des critères d'attribution (40 % prix et 60% valeur technique avec audition des candidats), la commission d'appel d'offres réunie le 26 juin 2017 propose de retenir le groupement HYDRETTUDES/SEPIA pour un montant total de 424 168 € HT.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché. Les crédits sont ouverts au budget général 2017, programme 163-617.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE le Président à signer le marché n°2016-48 avec le groupement HYDRETTUDES/SEPIA ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution ;

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 27
- Votants : 28
- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 12 juillet 2017

Le Président,
Dominique DORD



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Marché n.2016-48 - Etude d'élaboration du zonage eaux pluviales et de prévention du risque ruissellement - Attribution

Date de transmission de l'acte : 18/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 18/07/2017

Numéro de l'acte : d1950 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170712-d1950-DE

Date de décision : 12/07/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)